



Communiqué de l'Institut culturel de Bretagne

Langues minorisées : l'Institut Culturel de Bretagne appelle les députés des 5 départements bretons à voter conforme la proposition de loi présentée par Paul Molac.

Le 8 avril prochain sera discutée à l'Assemblée nationale, la proposition de loi présentée par Paul Molac visant à sécuriser l'usage et l'enseignement des langues minorisées de France. Après le vote par le Sénat, cette proposition de loi doit être votée dans les mêmes termes par les députés pour qu'elle soit définitivement adoptée.

Le texte présenté par le député Paul Molac apporte de nombreuses avancées pour la reconnaissance pleine et entière de nos langues ; malgré cela, certains députés, issus pourtant de territoires peu concernés par la question, tentent de saboter la démarche en déposant des amendements pour changer tel ou tel terme de la proposition de loi empêchant ainsi son adoption immédiate¹.

L'Institut Culturel de Bretagne appelle l'ensemble des députés des 5 départements bretons et tous les autres députés attachés à la démocratie, à soutenir la démarche de Paul Molac, au-delà des appartenances politiques, et à voter le texte de la proposition de loi de manière conforme au vote du Sénat.

Il en va de l'avenir de nos langues, de notre culture, de notre patrimoine. Il serait incompréhensible qu'un seul des 37 députés bretons vote contre ou s'abstienne lors de cette journée cruciale pour des millions de citoyens français.

Pour SUAV/ICB,

le Président,

Jacky Flippot

Contact : 06 81 36 67 43

¹ En effet, le texte serait alors renvoyé au Sénat pour seconde lecture à une date qui risque d'être au mieux à l'automne, puis en Commission mixte paritaire entre les deux assemblées, et, en cas de désaccord, une dernière lecture, avec des modifications possibles, en vote final devant l'Assemblée nationale, si elle l'examine avant la fin de la législature, faute de quoi, elle finira aux oubliettes et il faudra reprendre le processus après les élections présidentielles et législatives sur une nouvelle proposition de loi. Pour parler clairement, ceux qui ne veulent pas d'autre langue que le français n'agirait pas autrement pour écarter cette loi, sans même avoir à s'y opposer publiquement

Skol-Uhel ar Vro - Institut culturel de Bretagne